

## PROGRAMME DE FORMATION

## La transmission de l'entreprise à titre gratuit

La transmission à titre gratuit (donation ou succession) de l'entreprise est une thématique rarement maîtrisée dans son ensemble. Le notaire n'est pas toujours à l'aise avec l'entreprise, l'expert-comptable n'est pas à l'aise avec les libéralités et les règles successorales... et l'ensemble des praticiens ont une pratique parfois hésitante à propos du dispositif Dutreil. La transmission à titre gratuit se doit d'assurer une efficacité tant du point de vue civil que fiscal.

Date:	PAS DATE
Durée:	1 jour
Type / Prix:	590 €
Prérequis:	<ul style="list-style-type: none"><li>• Connaissance de la fiscalité des donations et successions</li><li>• Connaissance des grands principes du droit des successions</li></ul>
Objectifs:	<ul style="list-style-type: none"><li>• Maîtriser tous les dispositifs fiscaux en faveur de la transmission d'entreprise.</li><li>• Comprendre quels sont les dispositifs juridiques et fiscaux pouvant se combiner entre eux afin d'optimiser la transmission de l'entreprise à titre gratuit.</li></ul>

## Les stratégies de transmission

- Les libéralités-partage : en ligne directe, en ligne collatérale
- Quelles opportunités patrimoniales offrent la réincorporation civile des donations antérieures ?
- Incidences fiscales
- Les transmissions transgénérationnelles :
- Les libéralités graduelles et résiduelles
- Pour les stratégies de transmission dans le cadre de famillerecomposée
- Pour les stratégies de transmission en ligne collatérale
- Les dangers des « fausses » donations-partages
- Dans quels cas faut-il recourir à la renonciation à l'action enrédution ? Comment l'utiliser afin d'améliorer les conditions de transmission ? Mise en œuvre technique de la RAAR.
- Quelles opportunités offrent le cantonnement pour le conjoint ou le légataire ?

Contenu Stratégies de transmission appliquées au patrimoine professionnel pédagogique:

- Quelles sont les innovations juridiques de la loi du 23 Juin 2006 en faveur de la transmission d'entreprise familiale ? (Donation-partage de sociétés en présence de tiers, transmission transgénérationnelle...)
- Combinaison des dispositifs de transmissions entre vifs et des dispositions fiscales en faveur de la transmission d'entreprise : comment limiter la pression fiscale sur les droits de mutation à titre gratuit et sur la plus-value professionnelle ?
- Le recours aux holdings de rachat ;
- Réduire les droits de mutation à titre gratuit : transmission dans le cadre du cercle familial et engagement de conservation (« engagement DUTREIL ») ; utilisation concurrente ou combinée du régime de donations d'entreprise aux salariés (CGI, art 790 A).
- Recourir aux libéralités-partage.
- Les régimes de crédit de paiement des droits : opportunité, mise en œuvre et difficultés d'application.
- Sécuriser la transmission : utilisation du rescrit, utilité, limite et mise en œuvre de la procédure de contrôle « sur demande »

CGPI / Courtiers

- IAS / DDA : 7 heures

Notaires

Heures réglementaires: • 7 heures N° d'homologation CSN : 201900783

Experts-Comptables

- 7 heures

Cette formation valide uniquement les heures indiquées ci-dessus

Format:

Distanciel

Moyen pédagogique:

Diaporama, énoncés et corrigés des cas pratiques au format PDF

Public visé:

- CGPI
- Experts-comptables
- Banquiers conseillers privés
- Assureurs
- Notaires
- Avocats

Moyen d'évaluation:

Quiz de validation des compétences acquises

Intervenants:

Sylvain Guillaud-Bataille

Il exerce la profession de notaire depuis 13 ans, après avoir été collaborateur pendant 5 années.

Titulaire du Diplôme supérieur de notariat et du Master droit du patrimoine professionnel de l'Université Paris Dauphine, il est spécialiste en ingénierie patrimoniale ; il accompagne essentiellement les actionnaires et dirigeants d'entreprises familiales.

Par ailleurs, il est auteur de plusieurs articles et ouvrages dans son domaine de spécialité et chargé d'enseignements auprès de l'Université Paris Dauphine.

Accessibilité aux personnes en situation d'handicap

Toutes nos formations sont adaptables aux personnes porteuses d'un handicap

